



Collaud Romain, Bürdel Daniel, Kolly Gabriel, Gobet Nadine, Peiry Stéphane, Boschung Bruno, Dorthe Sébastien, Demierre Philippe, Doutaz Jean-Pierre, Brodard Claude

Augmentation du plafonnement des RHT pour les entrepreneurs et mesures pour les indépendants – COVID-19

Cosignataires : 9

Réception au SGC : 24.04.20

Transmission au CE : *24.04.20

Dépôt et développement

La crise sanitaire actuelle montre clairement les limites d'un système qui n'était pas prévu pour une situation extraordinaire telle que nous la connaissons.

Il est donc de notre devoir de corriger les dysfonctionnements afin de permettre à chacun d'être traité sur un pied d'égalité.

Actuellement, les entrepreneurs, personnes dirigeantes, familles des personnes dirigeantes des SA et Sàrl de notre canton ont un plafond RHT bloqué à 3320 francs par mois. Cette situation n'est pas acceptable alors que ces individus cotisent entièrement à l'assurance chômage. De surcroît, ils agissent en catalyseur de l'économie et sont aujourd'hui les oubliés d'un système.

Par le présent mandat, nous demandons que ce plafond soit relevé au maximum APG, soit 196 francs par jour. Ce plafond sera relevé rétroactivement au 17 mars 2020.

Par ailleurs, les indépendants avec des revenus inférieurs à 10 000 francs par an ou supérieurs à 90 000 francs par an qui n'ont pas eu l'obligation de fermer doivent également pouvoir prétendre aux APG pour leur perte de chiffre d'affaires.

Nous vous remercions de l'accueil que vous réserverez à ce mandat.

—

* date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).